

INFO-RENTRÉE AUTOMNE 2021

1^{er} septembre 2021

Déroulement

1. État de la vaccination et des cas
2. Protocole de gestion des cas, des contacts et des éclosions
3. Rappel des mesures sanitaires
4. Présence du personnel cadre et de soutien
5. Protocole pour les personnes vulnérables



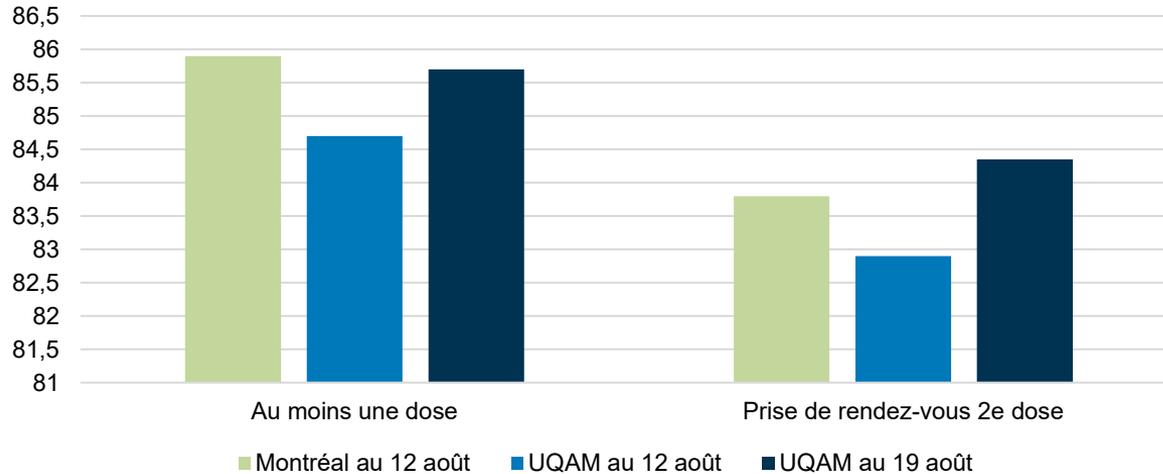
INFO-RENTRÉE 1^{er} septembre 2021

1. État de la vaccination et des cas

INFO-RENTRÉE 1^{er} septembre 2021

État de la vaccination pour la population étudiante

État de la vaccination à Montréal et à l'UQAM



2. Protocole de gestion des cas, des contacts et des éclosions

INFO-RENTRÉE 1^{er} septembre 2021

Avant d'entrer sur le campus

Chaque jour, chaque personne, avant d'entrer sur le campus :

- Symptômes?
- Voyage?
- Contact COVID-19?
- Diagnostic positif?

Si oui ⇒ AUTODÉCLARATION

- Ne pas se présenter sur le campus
- Remplir le [formulaire d'autodéclaration](#) en ligne
- Aviser les personnes* comptant sur votre présence

* Directions académiques, Service du personnel enseignant, personne supérieure immédiate

Évaluation du risque d'exposition et recommandation selon l'INSPQ

Dans les cas de risque d'exposition faible, la recommandation de la DRSP sera généralement la suivante :

Faible	<ul style="list-style-type: none">▶ Pas d'isolement préventif. Continuer à fréquenter l'établissement d'enseignement, à moins de recevoir la consigne de s'isoler pour une autre raison ou de développer des symptômes compatibles avec la COVID-19;▶ Autosurveillance des <u>symptômes</u> pour une période de 14 jours après le dernier contact à risque avec le cas. En présence de symptômes compatibles avec la COVID-19, s'isoler à la maison immédiatement et effectuer un dépistage;▶ La DSPu pourrait également recommander un dépistage élargi en fonction du contexte épidémiologique.
---------------	--

Source : Institut national de santé publique du Québec, COVID-19 : Gestion des cas et des contacts dans les établissements post-secondaires. Recommandations intérimaires, 24 août 2021, p. 7.

Protocole selon la situation

1 Personne ayant des symptômes

À l'extérieur du campus

- Ligne COVID 514 644-4545
- [Formulaire d'autodéclaration](#)
- Comité Vigie-COVID et DRSP déterminent le plan
- Documentation du dossier employé ou étudiant

2 Résultat positif au dépistage

- Isolement (durée déterminée par DRSP)
- Enquête individuelle et enquête de milieu
- Analyse des contacts et niveaux de risques
- Plan d'intervention cas par cas
- Conditions de levée de l'isolement (DRSP)

3 Contact avec un cas confirmé

- Enquête pour évaluer le niveau de risque
- Intervention auprès des personnes en contact
- Mesures de prévention pour éviter la propagation

4 Constatation d'une éclosion

- Déterminée par la DRSP
- Possibilité d'enclencher le protocole d'urgence

Gestion des cas et des éclosions chez les **personnes étudiantes** dans les salles de classe

Règles générales :

- **1 cas positif venu en classe pendant sa période de contagiosité :**
 - La personne s'isole (durée déterminée par la DRSP; maximum 14 jours)
 - [Autodéclaration](#) de la personne étudiante
 - Enquête DRSP et Comité Vigie-COVID
 - Le présentiel continue pour tous

- **2 cas et plus liés au milieu (éclosion avérée) :**
 - Les personnes infectées sont en isolement
 - **Le cours bascule en ligne** jusqu'à un maximum de 14 jours (**avis DRSP requis**)
 - Enquête DRSP et Comité Vigie-COVID
 - Pour membres du personnel : contacts étroits en isolement si requis selon le niveau d'exposition

Comment est informée une personne enseignante

Qui informe la personne enseignante?

Si la situation concerne la personne enseignante elle-même

- Situation extérieure à l'UQAM : contactée par DRSP
- Situation interne à l'UQAM : contactée par SPE

Si la situation concerne une personne étudiante

- Cas isolé : contactée par personne étudiante
- Écllosion avérée : contactée par SPE

Que fait la personne enseignante?

- Suivre les consignes de la DRSP ou du service de l'UQAM concerné
- Consulter le tableau des aménagements académiques possibles en ligne sur enseigner.uqam.ca

Gestions des absences des étudiantes et étudiants internationaux aux activités d'enseignement

Retards possibles dans les arrivées (traitement des permis d'étude)

- Un certain nombre de reports d'admission à prévoir à l'approche de la date limite d'annulation de cours sans facturation (14 septembre 2021)

Règle générale

- 1 à 3 absences : entente entre la personne enseignante et la personne étudiante en concertation avec les directions de programmes et de département
- + de 3 absences : report de l'admission et annulation de l'inscription

Déplacements internationaux

➤ Consignes pour effectuer un déplacement à l'étranger En contexte COVID

En ligne sous peu sur Info-COVID et sur le site du Service des relations internationales et diplomatiques

Gestion des cas et des éclosions chez les **personnes employées** dans les milieux de travail

Règles générales :

- 1 cas positif venu sur le campus pendant sa période de contagiosité :
 - La personne se retire (durée déterminée par la DRSP; maximum 14 jours).
 - Autodéclaration
 - Enquête DRSP et Comité Vigie-COVID
 - Le travail sur les campus se poursuit pour tous SAUF pour les contacts identifiés à risque modéré ou élevé ET partiellement ou non protégé
- 2 cas et plus liés au milieu (éclosion) :
 - Les personnes infectées et leurs contacts sont en isolement
 - Enquête DRSP et Comité Vigie-COVID
 - Durée de l'isolement précisée par la DRSP

3. Rappel des mesures sanitaires

INFO-RENTRÉE 1^{er} septembre 2021

Comportements sécuritaires individuels et collectifs

GEL

Désinfection des mains obligatoire à l'entrée sur les campus

+

MASQUE

Distribution de masques de procédure

+

ACCÈS
RESTREINT

Nombre d'entrées restreint ([plan en ligne](#))
Entrées et sorties dédiées

INFO-RENTRÉE 1^{er} septembre 2021

Masque et distanciation : consignes générales



Port du masque de procédure en tout temps pour tous, sauf :

- Assis pour travailler ou en réunion à 2 m (personnes employées)
- Pour un exposé pédagogique à plus de 2 m de la personne la plus proche
- Pour boire ou manger (en position assise)
- Pour raison médicale (formulaire à remplir)
- Pour entrave à l'activité pédagogique ou de travail (autorisation requise)
- Pour des activités à l'extérieur (distanciation de 1 m)



Éviter les rassemblements et garder la distanciation autant que possible

- **Pas de distanciation dans les salles de classe et les laboratoires sectoriels**
- Rencontre dans un bureau : 2 m et porte ouverte
- Réunion : 25 personnes maximum, 2 m
- Colloques, congrès, conférences : place assignée distanciée
- Autres activités : intérieur, maximum 25 pers.; extérieur, maximum 50 pers.

INFO-RENTRÉE 1^{er} septembre 2021

Séquences d'intervention lors du refus d'une personne **étudiante** ou **employée** de porter le masque



Sensibilisation



Intervention

enseigner.uqam.ca

La ventilation à l'UQAM

De façon générale

- Espaces intérieurs de l'UQAM presque entièrement desservis par ventilation mécanique
- Systèmes de ventilation majoritairement munis de médias de filtration de cote MERV 10 à 11, ce qui correspond à une performance de filtration pour un laboratoire d'hôpital
- Systèmes de ventilation conçus selon le standard ASHRAE 62.1, en vigueur lors de leurs conceptions, par des firmes d'ingénierie autorisées par la pratique professionnelle au Québec
- Horaires de fonctionnement des systèmes de ventilation prolongés 24 h/24
- Protocole d'intervention accéléré en cas de bris mécanique ou électrique
- Veille continue des recommandations de la Santé publique

Clinique de vaccination

Pour les membres de la communauté

Sans rendez-vous

Agora du pavillon Judith-Jasmin

7 au 9 septembre 2021, de 10 h à 18 h

Pavillon des Sciences biologiques

8 septembre 2021, de 10 h à 18 h



Preuve vaccinale

Pour accéder aux campus et participer aux activités de nature académique, le passeport vaccinal n'est pas requis.

Les situations où le passeport est exigé seront précisées sous peu sur Info-COVID.



4. Présence du personnel cadre et de soutien

INFO-RENTRÉE 1^{er} septembre 2021

Pour le personnel cadre et de soutien

Minimum de 3 jours par semaine sur les campus pour les personnes qui :

- offrent des services directs aux personnes étudiantes;
- sont en soutien direct à l'enseignement et à la recherche;
- assurent les services de maintien de l'Université.

Les autres membres du personnel exerceront leurs fonctions en télétravail, à moins que les besoins de l'unité établis par le gestionnaire ou les responsabilités découlant de leurs fonctions ne requièrent leur présence

5. Protocole pour les personnes vulnérables

INFO-RENTRÉE 1^{er} septembre 2021

Procédure

Transmettre une
attestation médicale
absence@uqam.ca

- Diagnostic médical
- Limitation fonctionnelle qui empêche la personne de se présenter sur le lieu de travail malgré les mesures en place

Remplir le formulaire
d'autodéclaration

- Une analyse de l'environnement de travail est réalisée
- Une décision est rendue et pourrait permettre des **assouplissements**, notamment l'enseignement en ligne pour le personnel enseignant et le télétravail pour le personnel non-enseignant

Sources d'informations

UQÀM + **Info COVID**

UQAM > Info COVID > Accueil

UQÀM + **Étudier à l'UQAM**  

UQAM > Étudier à l'UQAM > Info études 2020-2021

 en 

UQÀM + **Carrefour pédagogique et technopédagogique**
Enseigner à l'UQAM  

UQAM > Enseigner à l'UQAM > Info COVID pour l'enseignement

INFO-RENTRÉE 1^{er} septembre 2021

25

Vos questions

INFO-RENTRÉE 1^{er} septembre 2021

UQÀM | **Université du Québec
à Montréal**